

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-2018/SG/CG fixant les salaires des gens de maison.

n° 74-2018/SG/CG

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
28 décembre 1974

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1975

Date du numéro
25 janvier 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

L'article 25 de l'arrêté n° 1056 du 21 juillet 1974 fixant les conditions d'emploi et les 'salaires des gens de mais est modifié ainsi qu'il suit:

Art. 2

—Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur pour compter du 1er janvier 1975.

Art 3

—Les infractions au présent arrêté sont punies peines prévues par les articles 226 et 232 du Code du travail outre-mer, pour les infractions a l'article 78 de ce code.